



Le Rufféen

**CONSEIL MUNICIPAL**

du 7 mai 2024

2-3

VIE COMMUNALE

4

FOYER RURAL

et AGENDA

5

MOUSTIQUE

TIGRE

6-7

INFOS COM.

D'AGGLO.

8

Editorial

Le mois de mai se termine, et contrairement à l'année précédente, nous avons eu des précipitations importantes, salutaires pour nos jardins et potagers.

Néanmoins, cette combinaison de jours de pluie et de jours de chaleur entraîne la pousse massive des herbacées et des haies. Nous en sommes déjà, à l'heure où ces lignes sont rédigées, au 3ème passage de l'entreprise de tonte sur la commune. Je tenais à rappeler que des horaires sont prévus pour tous les travaux qui entraînent des nuisances sonores, surtout les week-ends, en particulier les travaux dans les jardins. Vous retrouverez, dans ce journal, un rappel de l'arrêté préfectoral indiquant les jours et heures possibles.

Le printemps aussi est la période de retour des insectes avec le début des nidifications pour les guêpes et les frelons. Une nouvelle espèce invasive signalée sur Ruffey est apparue récemment, il s'agit du frelon asiatique (*Vespa velutina*), quasiment de la même taille que le frelon européen mais dont le thorax est noir et marron. Son abdomen possède un anneau jaune orangé et ses pattes sont jaunes. Il est l'ennemi des apiculteurs car, malheureusement, il est friand des abeilles. Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, il faut appeler un professionnel afin qu'il le détruise.

Enfin, la température augmentant, un autre insecte qui n'est pas autochtone mais qui est signalé dans le village officiellement depuis l'année dernière (par suite d'une étude de l'ARS sur le village qui a détecté des larves), il s'agit du moustique tigre (*Aedes albopictus*). Il est originaire d'Asie et se localise maintenant dans la moitié du territoire national. Un article lui est dédié dans ce journal.

Le printemps est aussi la période d'élections et, cette année, le 9 juin, ce sont les élections européennes. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00, comme d'habitude, au Foyer Rural.

Cyril VACHON

ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN

Dernières (?) précisions

A ce jour, 38 listes ont été arrêtées pour ce scrutin.

Toutes les listes ne seront pas forcément présentes dans le matériel électoral que vous recevrez à domicile.

Les électeurs ont donc la possibilité, exceptionnellement pour ce scrutin, **d'imprimer les bulletins de vote des candidats en noir et blanc sur papier blanc.**

Ceux-ci seront considérés comme valables.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 7 mai 2024

Absents excusés : MM. Gérard GREFFE et Sébastien FOL

Secrétaire de séance : M. Patrick SCHWIRTZ

Mme LORETTE, ancienne maîtresse de maison d'Âges et Vie de Ruffey-lès-Beaune, devenue depuis manager de 10 maisons, intervient en conseil municipal pour faire un bilan de la colocation depuis son ouverture en janvier 2022. Si les débuts présentaient un fort taux de fréquentation, avec même une liste d'attente, aujourd'hui la colocation dispose de 7 places libres. Un renforcement de la communication va être mis en place, responsable, selon elle, avec l'augmentation des coûts, du déficit d'occupation. Elle explique le fonctionnement, le personnel et les difficultés rencontrées, ainsi que la mise en place du collectif de vie partagée.

Mme LORETTE revient également sur la vente du concept par les 3 cofondateurs au profit du groupe Korian, Clariane et la Banque des Territoires, actuel propriétaire. Un rapport d'activités précis de la maison de Ruffey sera transmis à la commune, d'autant qu'une convention de partenariat a été conclue entre la commune et la communauté d'agglomération dans le cadre du soutien à l'opération de résidences seniors/intergénérationnelles au titre du PLH avec versement d'une subvention explicitant les rapports qui doivent être fournis.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente par M. André JOIGNEAUX d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « 2, rue de la Provençère » cadastrée section C 907.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD

La dernière révision des statuts de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2017 puis actée par arrêté inter-préfectoral en date du 1er juillet 2017.

Depuis, des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire.

Ainsi, le conseil municipal approuve :

- dans l'article 3 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la suppression des items "compétences optionnelles" et "autres compétences" et leur remplacement par "compétences supplémentaires",
- la modification des statuts en y intégrant au sein des "compétences supplémentaires" la compétence suivante : "soutien aux associations de sport collectif disposant d'un centre de formation et bénéficiant d'un agrément du ministre chargé des sports".

4. CLASSEMENT / DECLASSEMENT CHEMIN DE BORNE, RUE DES OISEAUX

Suite au dépôt d'une demande de subvention, le conseil départemental nous signale que le "chemin de Borne" figure dans les voies communales pour une longueur de 350 mètres alors que le devis prévoit la réfection sur 375m. M. Patrick SCHWIRTZ revient sur le déclassement « de la route forestière dite de Varache », prolongation du chemin de Borne intervenu en son temps en avril 2009 et objet d'une cession à l'État (ONF) pour l'euro symbolique. Il s'avère que le chemin compris entre la D 973 et la partie cédée à l'ONF constitue le chemin de Borne pour une longueur de 375m et non de 350 mètres comme indiqué par erreur dans l'inventaire des rues communales, prolongé sur 97m, du reste du chemin rural dit « route forestière de Varache » jusqu'au périmètre de la forêt domaniale de Borne.

Il présente également la rue des Oiseaux, cadastrée section D n°619 pour 25a 58 ca, dépendant du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête la longueur du chemin de Borne (rue), dépendant du domaine public de la commune, à 375 mètres.
- Décide le déclassement du domaine privé de la commune de la parcelle D 619 pour le classement en domaine public rue des Oiseaux.

5. RESTITUTION CAVURNE CIMETIERE

Par arrêté en date du 07/09/2022, Mme Jeanne NICOLAS, domiciliée à la colocation « Âges et Vie » a obtenu, au cimetière de Ruffey-Lès-Beaune, une concession de 5 ans du 07 septembre 2022 au 07 septembre 2027 pour l'inhumation de l'urne contenant les cendres de son défunt mari M. Pierre NICOLAS.

Suite à leur inhumation commune dans le caveau familial vosgien, après le décès de Mme NICOLAS, le caverne est vide de tout corps, ne comporte pas de stèle, d'inscription ou de plaque. Le conseil municipal, sur proposition des enfants de la famille, accepte l'abandon de la concession carré 5 caverne N°4 et le retour au profit de la commune à des fins de concession nouvelle.

6. CONVENTION FOYER RURAL / COMMUNE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Suite à la mise en place d'une convention avec la médiathèque de Côte d'Or pour la bibliothèque, il a été jugé utile de revoir la convention qui lie le foyer rural et la commune pour la gestion de cette même bibliothèque au caractère associatif. La convention actuelle datant d'octobre 2010, il apparaît nécessaire de revoir ses termes et les obligations de chacune des parties.

7. ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES

Un tableau de tenue du bureau de vote est établi pour les élections européennes du 9 juin prochain.

CONSEIL MUNICIPAL

8. DEMANDE INSTALLATION CAMION PIZZA

Le 1er adjoint présente une demande de M. Marc ORRECHIO ("Pronto Pizza, Pizza Marco") pour l'installation de son véhicule de vente de pizzas en soirée dans la commune à partir de 17h jusqu'à 21h30.

Le conseil municipal autorise le stationnement d'un camion pizza le mardi ou le vendredi de préférence, et dit que l'occupation du domaine public aura lieu moyennant une redevance de 50€ annuelle à partir du 1er juin 2024.

9. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Le 1er adjoint présente une demande de dérogation scolaire arrivée ce jour, concernant la continuité de la **scolarité en primaire sur Beaune** d'un enfant habitant à Ruffey-Lès-Beaune et dont la sœur est déjà scolarisée sur Beaune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par douze voix pour et une contre, accepte la dérogation scolaire et dit que la commune acceptera le paiement des frais de scolarité demandés par la ville de Beaune.

Le 1er adjoint donne ensuite les informations suivantes sur :

- L'organisation de la **cérémonie du 8 mai**,
- La réunion publique sur le **moustique-tigre** qui aura lieu le mardi 21 mai 2024 à 19h au palais des congrès de Beaune,

- La **mise en compatibilité des documents d'urbanisme** des communes, dont notre PLU avec le SCOT approuvé le 28 juin 2023. Des réunions de travail vont être organisées par groupes de communes, dont la première aura lieu à Meursanges le 27 mai à 18h.

Il laisse ensuite la parole aux adjoints :

- Le 2ème adjoint fait le compte-rendu du cross des écoles à l'occasion duquel il a pu rencontrer Mme Anne-Catherine LOISIER, sénatrice en visite à Vignoles à qui il a demandé une **visite du Sénat** pour le CMJ et également un **projet de découverte de la forêt**, Mme LOISIER étant Présidente des Communes Forestières de Côte-d'Or.

- Il fait ensuite lecture de la synthèse du **comité syndical du SICECO** du 28 mars 2024.

- Le 3ème adjoint prend ensuite la parole pour un compte-rendu sur le webinaire auquel il a assisté sur la **Fondation du Patrimoine**, pour la collecte de fonds pour les travaux à réaliser à la sacristie de l'église. Il informe également qu'il travaille sur le **bilan d'électricité** de la commune, particulièrement élevé.

M. Alain CLEMENT fait remonter l'information de l'augmentation et de la rapidité de la **circulation rue Charles Breton**. Il est décidé d'installer le 2ème radar pédagogique au plus vite dans cette rue.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23h.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **mardi 4 juin 2024**.

RAPPEL SUR LES NUISANCES SONORES

L'information avait déjà été donnée dans le Rufféen d'avril... mais la croissance de la végétation semble affoler les tondeuses et les taille-haies, et surtout ceux qui les manipulent, jusqu'à des heures déraisonnables.

Nous vous rappelons donc les horaires autorisés par l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 pour l'usage des équipements bruyants :

En semaine : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30
Les samedis : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00
Les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00

D'autre part, la saison estivale qui approche (et les beaux jours ?) est souvent l'occasion de soirées à l'extérieur... et de débordements verbaux et sonores. Ces bruits peuvent être gênants car forts, tardifs, voire répétitifs.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui

(art. 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme)

Les nuisances sonores constituent une infraction. Il est donc essentiel de respecter le voisinage et de prendre les bonnes mesures avant que la situation ne dégénère et ne nécessite l'intervention des autorités.

Merci de respecter ces règles fondamentales de civisme.

VIE COMMUNALE

Commémoration du 8 mai 1945

Malgré un public quelque peu moins nombreux que d'habitude - la faute à un pont exceptionnel ? - la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée sous une météo très radieuse.

Le Conseil Municipal des Jeunes, toujours très impliqué dans cet événement, a enchaîné avec brio les différentes séquences de cette cérémonie.



Nos jeunes élus ont tout d'abord lu l'hommage national, puis déposé une gerbe au monument aux Morts, avant d'interpréter la Marseillaise.

Ensuite, accompagnés du public, ils sont allés déposer des fleurs sur les tombes du carré militaire au cimetière.

Le traditionnel vin d'honneur a enfin clos, au Foyer rural, cette belle matinée du souvenir.



INONDATIONS DU 1ER AVRIL 2024

Suite aux inondations du Lundi de Pâques, nous avons reçu ce mot de soutien d'un ancien Rufféen, M. Planche :

Monsieur le Maire, en ma qualité d'ex-enfant du village (époque de M. et Mme Lamy), suite au sinistre que la commune a subi récemment, avec cette inondation inattendue, je viens en solidarité vous apporter mon soutien.

Ce dernier s'adresse aux élus et administrés de Ruffey.

Yves Planche - 33490, Caudrot

D'autre part, M. Olivier, résidant rue des Oiseaux, nous a également transmis un courrier de mise au point, que vous trouverez dans le prochain Rufféen, lorsque nous aurons reçu également les précisions attendues de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Celle-ci ayant désormais les compétences "eaux usées et pluviales", elle a réalisé récemment des inspections caméra de ces réseaux, dont nous attendons les résultats avec impatience.

FOYER RURAL et AGENDA

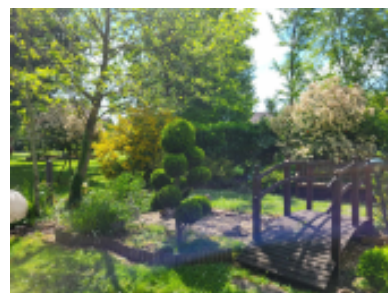
A (RE)NOTER DANS VOS AGENDAS !

Du 31 mai au 2 juin :

Ouverture du Jardin du Gravin
dans le cadre du week-end de l'association

"Jardins et santé"

4bis, rue du Moulin



Le samedi 1er juin, de 14 h à 17 h :

Animation "**Jeux en bois**" avec le CMJ, sous les
platanes, face à la mairie



Le samedi 22 juin, de 14h30 à 17h :

"**Tous en Selle**", animation sur la sécurité à vélo,
imaginée et présentée par le CMJ
(report du 18 mai, pour cause de mauvais temps).
(Les précisions seront données ultérieurement)



FÊTE DE LA MUSIQUE
samedi 22 juin 2024
19h30 heures
Ruffey les Beaune devant la mairie.

Chorale du foyer rural « Chœur de Louve »
Sous la direction de Nathalie Sanchez
Audition des élèves de l'école de musique de Nathalie Sanchez
Concert du groupe rock et folk **DÉ ZAKHOR D'AJ**
MUSIQUE DU MONDE D'ICI ET D'AILLEURS

Buvette
Planches charcuterie
fromages
pâtisseries

DZA
Dé Zakhor d'aj

**VIDE
GRENIER
DU
FOYER RURAL
DE
RUFFEY
LÈS BEAUNE**

**DIMANCHE
30 JUIN
2024**

2 € le mètre linéaire
buvette et
restauration sur place

**Maison des
activités du Foyer rural
Ruffey-lès-Beaune**

/!\ PAS DE RÉSERVATION, Installation dès 7h

MOUSTIQUE-TIGRE



Le moustique-tigre est présent sur le territoire du Pays Beaunois depuis 2018 et la colonisation du territoire croît de façon exponentielle depuis 2 ans. Originaire d'Asie, il est arrivé timidement en France en 2004, dans le Sud-Est. Sa venue dans l'Hexagone s'est, a priori, faite par avion ou par bateau, par l'intermédiaire du transport de marchandises où pouvaient se trouver des œufs. Et il y est resté car c'est un insecte très adaptable !

La saison d'activité du moustique-tigre s'étend en moyenne du 1er mai au 30 novembre.

Portrait-robot du moustique tigre

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. La femelle pond ses œufs à l'intérieur des réceptacles juste au-dessus du niveau d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine). La femelle peut pondre tous les 4 à 5 jours, jusqu'à 150 œufs par ponte.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre maison, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'ils ne vous envahissent pas !

Le moustique-tigre, espèce invasive, est vecteur de maladies virales telles que la dengue, Zika et le chikungunya. Au quotidien, il est à l'origine de piqûres intempestives particulièrement nombreuses et douloureuses, rendant la vie en extérieur quasiment impossible pour les quartiers colonisés.

La lutte contre la prolifération du moustique-tigre est l'affaire de tous. Des moyens de lutte peuvent être mis en place par chacun.

MOUSTIQUE-TIGRE



Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond
ses œufs et prolifère...

Ranger

à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Gamelles pour animaux
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Éléments de décoration
- ☐ Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter
l'écoulement des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le « Club Med » pour lui !)
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos
(mauvais)
souvenirs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Plaquette réalisée par l'ARS Nouvelle Aquitaine

INFOS COM. D'AGGLO.

Modalités de prise en charge des animaux errants ou divagants sur le territoire de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS)

La Société Protectrice des Animaux de CHAGNY (Route de Chaudenay) capture les animaux en état d'errance ou de divagation sur l'intégralité du territoire de la CABCS.

Fonctionnement du site

- **fourrière** : ouvert 7 jours / 7 - 24h / 24

- **refuge** : ouvert de 8h à 12h, du lundi au samedi ; fermé les dimanches et jours fériés

Les personnels de la SPA de Chagny sont joignables en permanence au numéro suivant : **03.85.87.20.55**

Ils ne sont habilités à intervenir sur le domaine privé que sur réquisition de l'autorité judiciaire et en présence d'un de ses représentants.

Récupération des animaux

Les propriétaires des animaux capturés peuvent, dans un délai de 8 jours francs et ouvrables, demander leur restitution aux horaires d'ouverture du refuge et moyennant le paiement des frais afférents à leur prise en charge, à savoir :

- **20 €** pour le transport (du lundi au samedi) ; **30 €** pour le transport (dimanche, jours fériés et nuits)

Les chiens et chats - identifiés ou non à leur entrée en fourrière - non réclamés par leur propriétaire à expiration du délai de 8 jours, sont considérés comme abandonnés. Ils deviennent la propriété de la SPA de Chagny.

Transports scolaires

L'inscription aux Transports Scolaires évolue, avec un nouvel espace internet pour créer votre compte et inscrire vos enfants, sur www.beaunecoteetsud.com

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, le Service Transport vous accueille du Mardi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Tél. : 03.80.24.58.58

www.beaunecoteetsud.com

transports@beaunecoteetsud.com



2024
2025
**Transports
Scolaires**

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud organise les transports scolaires sur son territoire.

Ils sont ouverts principalement aux élèves scolarisés en classe de primaire, collège et lycée qui répondent aux critères définis par le règlement des transports scolaires.

Inscription sur : www.beaunecoteetsud.com

À partir du mardi 4 juin 2024

Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.